

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023**
**N°DCM-2023-056**
**OBJET :**
**FINANCES**

 Economie d'énergies  
 Rénovation énergétique

 Bâtiments communaux, éclairage  
 public et régulation de chauffage

Demandes de subventions

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 juin 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :** M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. PERREAULT représenté par M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme RAVOUX - M. MARTINON représenté par M. MATHIAS - Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - Mme COUTURIEF représentée par M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER représentée par M. CURNILLON - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par Mme BUJALANCE MERLIN - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

**Absente :** Mme CARLOT-MARTIN.

 Membres en exercice : 27  
 Membres présents : 16  
 Membres votants : 26

Mme Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les budgets primitifs de la collectivité votés le 3 avril 2023 ;

Considérant les dispositifs d'accompagnement financiers des travaux d'économie d'énergies et de rénovation énergétique mis en place par l'Etat (DSIL et Fonds Vert), le Département de l'Ain (Pacte de Territoire 2024 - 2026 volet « transition écologique ») et la Communauté de Communes de la Dombes (Fonds de concours transition écologique) ;

Afin de maîtriser les charges de fonctionnement de la collectivité liées aux consommations de l'éclairage public et du chauffage des bâtiments ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

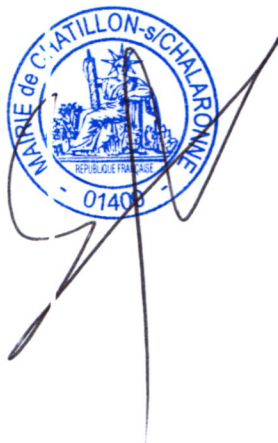
**APPROUVE** le programme de travaux 2023 / 2024 d'économie d'énergies et de rénovation énergétique suivant :

Dépenses € HT		Recettes €	
Eclairage public	70 954,00	Département de l'Ain	141 380,00
Régulation de chauffage	22 063,00	Etat / DSIL	282 700,00
Réhabilitation de bâtiments communaux	613 900,00	CC de la Dombes Fonds de concours	56 500,00
		Autofinancement	226 337,00
<b>Total :</b>	<b>706 917,00</b>	<b>Total :</b>	<b>706 917,00</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter les aides financières aux taux maximums auprès de l'Etat, du Département de l'Ain et de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi délibéré le 26 juin 2023

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : **04 JUIL. 2023**  
Et dépôt en Préfecture  
Le : **04 JUIL. 2023**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230626-DCM-2023-056-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023